

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 Mars 2010

Présents : Mmes Cécile BURDIN - Annick TOURT – Bérengère BOCH (arrivée à 22 h 05) – Christelle ZAPILLON - Mrs Jean-Pierre JORCIN – Yvan BOURGEOIS – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Romain GRAVIER – Pierre GAGNIERE – Sébastien PEANT -

Procurations de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – de Yoann CHOISEAU à Yvan BOURGEOIS -

Secrétaire de séance : Cécile BURDIN

➤ **Approbation des compte rendus des réunions du 21 janvier 2009 et 3 mars 2010**

Reporté à la prochaine réunion

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Néant

➤ **ZAC du Plan des Champs**

M. PERSYN a indiqué qu'il renonçait à construire le bâtiment sur lequel il s'était engagé dans la grenouillère (1 000 M² SHON pour 100 lits). Il devait verser à la commune 160 000 € (1 000m² X 160 €) et faire dation d'une halte garderie aménagée de 200 m² et 100 m² de locaux bruts de béton. Le permis de construire était accordé, mais le terrain pas encore payé.

Une proposition a été faite pour reprendre les 1 000 m² de SHON par Pascal GROSSET mais il ne souhaite pas réaliser de garderie et propose une compensation pour les 300 m² en rez-de-chaussée. Cette surface pourrait venir compléter les commerces.

En ce qui concerne le bâtiment A, il est convenu que Monsieur GROSSET règlera à la commune les 360 000 € dûs en 2 fois (juillet et décembre).

Afin de créer une garderie sur le secteur, Monsieur le Maire négocie avec MGM pour rétrocéder 300 m² de locaux prévus pour des services, sous forme de garderie aménagée.

Une discussion est en cours avec Pierre FILLIOL Directeur de l'ESF. L'idée est que la commune et l'ESF achètent la moitié chacun de cette superficie.

La garderie serait gérée par l'ESF et ouverte l'été et l'hiver.

Elle serait complétée par l'aménagement d'un espace ludique en front de neige.

Votants : 11 + 2 procurations = 13

OUI 11

NON 2

MGM : demande un échancier de versement : 50% à la signature (au début des travaux) en 2010 et le solde un an plus tard.

➤ **Construction d'une salle de spectacles et réhabilitation de la Maison de Val Cenis**

Ouverture des plis. Analyse des offres.

60% valeur technique

40% prix

<i>Base</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Lot n° 1 : Démolitions – Gros œuvre	LACROIX	860 000.00 €	1 028 560.00 €
Lot n° 2 : Charpente – Couverture métallique – Etanchéité	ATELIER BOIS	285 000.00 €	340 860.00 €
Lot n° 3 : Menuiseries extérieures – Métallerie	DEVAUX ET FILLARD	183 051.56 €	218 929.67 €
Lot n° 4 : Menuiseries bois	TRIVERO	292 616.16 €	349 968.93 €
Lot n° 5 : Cloisons – Doublages – Faux Plafonds	ROCCHIETI	152 468.43 €	182 352.24 €
Lot n° 6 : Revêtements de sols	Comptoir des Revêtements	72 000.00 €	86 112.00 €
Lot n° 7 : Peinture	FLY B	81 560.00 €	97 545.76 €
Lot n° 8 : Electricité – Courants faibles	DOMPNIER ELEC	160 000.00 €	191 360.00 €
Lot n° 9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie	YVROUD Européenne des Fluides	341 976.66 €	409 004.09 €
Lot n° 10 : Voiries – Réseaux divers	GRAVIER	81 170.47 €	97 079.88 €
Lot n° 11 : Sièges	MUSSIDAN	85 422.98 €	102 165.88 €
Lot n° 12 : Serrurerie scénique – Machinerie scénique – Rideaux de scène	CLEMENT ET FILS	149 990.90 €	179 389.12 €
Lot n° 13 : Electricité scénique – Eclairage – Sonorisation	ATES	154 982.81 €	185 359.44 €
Lot n° 14 – Equipement vidéo	ATES	18 570.05 €	22 209.78 €
	Total HT	2 918 810.02 €	
	TVA 19.6 %	572 086.76 €	
	Total TTC		3 490 896.78 €

<i>Options</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Lot n° 5 : Cloisons – Doublages – Faux Plafonds : Plus value pour faux plafond de l'étage du bâtiment existant	ROCCHIETI	10 393.11 €	12 430.16 €

Lot n° 7 : Peinture : Plus value pour peinture de la toiture existante	FLY B	22 452.40 €	26 853.07 €
Lot n° 8 : Electricité – Courants faibles : - Plus value pour reprise des équipements de l'étage hors matériel incendie et éclairage de sécurité prévus en base - Plus value pour guirlande lumineuse - Plus value pour spots à leds dans nez de marches	DOMPNIER ELEC	24 391.94 € 1 196.74 € 2 552.04 €	29 172.76 € 1 431.30 € 3 052.24 €
Lot n° 9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie : Plus value pour remplacement des diffuseurs en plafond salle des fêtes existante	YVROUD Européenne des Fluides	1 392.56 €	1 665.50 €
Lot n°13 : Electricité scénique – Eclairage – Sonorisation : - Plus value pour poursuite HMI 575 - Plus value pour boîtiers 32 A 2 x 16 A	ATES	3 859.47 € 733.88 €	4 615.93 € 877.72 €
Lot n° 14 : Equipement vidéo : - Plus value pour moniteur de contrôle - Plus value pour présentateur vidéo - Plus value pour contrat de maintenance	ATES	619.10 € 2 812.88 € 1 458.36 €	740.44 € 3 364.20 € 1 744.20 €
	Total	71 862.48 €	85 947.52 €

Soit un total base + options de 2 990 672.50 € HT, soit 3 576 844.30 € TTC.

Un débat a lieu au sein du conseil municipal sur la finalité du projet et son financement.

Une réunion publique est programmée le Lundi 26 avril à 21 heures à la Maison de Val Cenis (en remplacement du 14 avril, la salle n'étant pas libre) afin d'apporter une plus large information à la population.

Attribution des marchés : vote

OUI 8 NON 3 BLANC 2

➤ **Fête du Mont-Cenis**

Le 18 juillet 2010

Elle pourrait être organisée autour du thème du 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. Dans ce cadre différentes animations sont prévues :

- Au niveau Maurienne, manifestations les 24-26 juin (« mariage » de la Savoie et de la France)
- L'Esseillon en Fête
- En Haute Haurienne des expositions

- Quinzaine culturelle : conférences, ateliers, sorties sur le terrain...

Les Trénapatins d'Orelle font un spectacle à l'occasion du 150^e anniversaire. Ils pourraient être sollicités pour participer à la fête du Mont-Cenis ainsi que des groupes folkloriques français et italiens autour d'une animation.

Demander la participation des associations.

Les restaurateurs du Mont Cenis pourraient se charger du repas.

➤ **Questions diverses**

Eclairage public Pont du Mont-Cenis vers ZAC : Une étude a été faite pour estimer le gain en consommation d'électricité avec des baisses d'intensité sur différentes plages horaires. Des devis ont été réalisés. L'investissement peut être amorti en 123 mois si monophasé et 229 mois si triphasé. Cette question sera réexaminée prochainement.

Fête et faites du ski de rando. : une subvention de 100 € est attribuée au CAF, si la CCHMV ne subventionne pas cette manifestation.

L'Association Accueil des Enfants en Haute Maurienne souhaite mettre en place des animations Club ados 12-15 ans pour l'été prochain. Ils sollicitent l'autorisation d'utiliser les bungalows mis à disposition de l'ESF et demandent une participation de la commune de 4 000 € pour équilibrer leur budget. Le conseil ne donne pas suite à cette demande. En effet les bungalows contiennent du matériel appartenant à l'ESF. D'autre part, quelles seraient les responsabilités en cas de problème sur les locaux ? De plus, il est souligné que la CCHMV organise des animations pour les ados tout au long de l'été.

Etude énergie-bois : les mesures de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie se poursuivent. Pas de nouvelles du CETIAT qui doit réaliser les mesures en sortie de cheminée chez les particuliers.

Télesiège de la Ramasse : la fermeture est prévue le 17 avril alors que la station ferme le 23 avril. N'est-il pas possible de prolonger son fonctionnement jusqu'à cette date.

Il avait été décidé en 2009 d'ouvrir une semaine supplémentaire en avril 2010 mais de façon partielle à un prix réduit.

Petit train : quel est le bilan de fréquentation

Pont de la Ramasse : plus de goudron, mur à refaire.